



**Appel à candidature**  
**Bourse (1 mois) d'Aide à la Mobilité Internationale (AMI)**  
**en doctorat et postdoctorat\***

Le Centre français de recherche de la péninsule Arabique (CEFREPA USR 3141) est un Institut français de recherche à l'étranger, placé sous tutelle du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) et du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS). Basé au Koweït, il a pour mission d'impulser et de coordonner la recherche et la formation à la recherche dans les pays de la péninsule Arabique et du Golfe (Koweït, Arabie saoudite, Yémen, Oman, Qatar, Émirats Arabes Unis et Bahreïn), en partenariat avec les institutions et les acteurs locaux de la recherche.

Dans le cadre de la promotion de ses axes de recherche, le CEFREPA lance un appel à candidature pour une bourse d'Aide à la Mobilité Internationale, offerte à des étudiants en doctorat de toute nationalité, inscrits en thèse dans une université française, ainsi qu'à des docteurs ayant obtenu leur diplôme d'une université française.

Seuls seront recevables les dossiers dont le profil s'inscrit pleinement dans le cadre des axes de recherche du CEFREPA (<https://cefrep.cnr.fr>), et qui portent sur les pays couverts par les recherches menées par le Centre en archéologie, littérature et sciences humaines et sociales.

**Durée et lieu :**

Cette AMI d'un montant de 1500 euros sera attribuée pour une période d'1 mois. Le ou la bénéficiaire de l'AMI sera rattaché.e au siège du CEFREPA à Koweït City. La période concernée va du 1er octobre 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

**Conditions :**

Le ou la bénéficiaire dispose d'un billet d'avion A/R depuis la France, et d'un logement à titre gracieux au sein de la résidence du CEFREPA à Koweït City. Le ou la candidate recruté.e aura la possibilité de faire des missions dans les autres pays, à l'exclusion du Yémen. Les modalités de ces missions sont à définir avec le Directeur du CEFREPA.

L'AMI fera l'objet d'une convention entre le ou la bénéficiaire et le CEFREPA. Il est rappelé que l'AMI n'étant pas considérée comme un salaire, elle n'ouvre droit ni aux prestations sociales, ni aux allocations chômage et ne peut être prise en compte dans le calcul des droits à la retraite. Le ou la bénéficiaire doit souscrire de son côté aux

assurances nécessaires pour une résidence à l'étranger incluant la couverture des dépenses de santé, accidents du travail, rapatriement, etc.

### **Procédure :**

Le dossier de candidature doit inclure les documents suivants :

- Une pièce d'identité
- Un CV
- Un projet de recherche, accompagné d'une bibliographie (max. 20 000 signes pour tout le document)
- Une lettre de motivation
- Une lettre de recommandation du directeur ou de la directrice de thèse pour les doctorants et d'un chercheur ou enseignant-chercheur pour les postdoctorants.

Le dossier doit être envoyé en un document pdf unique, avant le 25 septembre 2024 (minuit, heure de Paris) à :

[direction@cefrepa.cnrs.fr](mailto:direction@cefrepa.cnrs.fr)

\*En raison d'un problème de maintenance sur le site du CEFREPA, cet appel n'a pu être effectif fin juillet, date à laquelle il était prévu de le lancer.